

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,  
Le vingt trois avril, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

17 avril 2014

A l'exception de :  
M. BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à M. DONNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du  
Conseil Municipal

23 avril 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme OLLIVAUD est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 2/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, JURY DE CONCOURS ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents --- 32

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

#### EXPOSÉ :

Conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du Code des marchés publics pour la composition de la commission d'appel d'offres, de l'article 24 du Code des marchés publics pour la composition des jurys de concours et de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales pour la commission de délégation de service public, il convient de procéder à la désignation des représentants.

Cette commission aura à statuer sur l'ensemble des procédures que la collectivité mettra en œuvre.

Présidée par le Maire ou son représentant, membre de droit, cette commission comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Il s'agit de listes bloquées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants à la commission d'appel d'offres, jury de concours et de délégation de service public.

#### DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics pour la composition de la commission d'appel d'offres,

⇒ Vu l'article 24 du Code des marchés publics pour la composition des jurys de concours,

⇒ Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales pour la composition de la commission de délégation de service public,

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Les candidats sont :

Liste Priorité Pornichet

- 1/ DEUX Edouard
- 2/ CORNETI Jacques
- 3/ LOILLIEUX Arlette
- 4/ ALLANIC Jean-Paul
- 5/ GILLET Dominique
- 6/ BEAUREPAIRE Christian
- 7/ CHESNEAU Gérard
- 8/ PRUKOP Christine

Liste Tous ensemble pour Pornichet

- 1/ DUBOIS Patrick
- 2/ BELLIOU Robert
- 3/ ROBIN Loïc
- 4/ CARNAC Jocelyne
- 5/ TRICHET Frédéric
- 6/ BERTHELIER Dominique

Monsieur CHESNEAU et Madame PRUKOP sont désignés assesseurs.

*Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret :*

*Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 33*

*Nombre de bulletins blancs ou nuls dans l'urne : 0*

*Nombre de suffrages exprimés liste Priorité Pornichet : 27*

*Nombre de suffrages exprimés liste Tous ensemble pour Pornichet : 6*

*Majorité absolue : 17*

- Désigne ses représentants à la commission d'appel d'offres, jury de concours et de délégation de service public comme suit :

⇒ Les 5 membres titulaires sont :

- 1/ DEUX Edouard
- 2/ CORNETI Jacques
- 3/ LOILLIEUX Arlette
- 4/ ALLANIC Jean-Paul
- 5/ DUBOIS Patrick

⇒ Les 5 membres suppléants sont :

- 1/ GILLET Dominique
- 2/ BEAUREPAIRE Christian
- 3/ CHESNEAU Gérard
- 4/ PRUKOP Christine
- 5/ BELLIOU Robert

Il est précisé que Monsieur le Maire, ou son représentant, est Président de droit de la commission d'appel d'offres, jury de concours et de délégation de service public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude PELLETEUR

